



la Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour la Maire,
Par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SEANCE DU 31 JANVIER 2023.

A l'Hôtel de Ville de Poitiers
(en visioconférence)

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 5

Date de la convocation : 01 décembre 2022

Affichée le :

Présidente de séance : PAUMIER Hélène

Mandat(s) :

<u>Mandant(s)</u>	<u>Mandataire(s)</u>
MONCOND'HUY Léonore	PAUMIER Hélène
BARTHELEMY Fabrice	PAQUET Marie



Présent·e·s :

- BESNARD Alexandra - Adjoint délégué Education populaire et Maisons de quartiers
- scolarité.
- FONTAINE Julie - Conseillère municipale déléguée Pédagogique et accompagnement à la GERMAIN Catherine - Déléguée du Préfet
- MARIKH GHAZZAF Nadia - membre élu
- PAQUET Marie - Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de Poitiers Ouest
- PAUMIER Hélène – Vice-présidente - Adjointe déléguée Education et écoles publiques

Absents Excusé·e·s :

- ALAMICHEL Pauline - Cheffe de Projet Cité Educative - Les Couronneries
- BAILLY Yann - membre élu
- BARTHELEMY Fabrice - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- BONNET Pascal - Inspecteur de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Est
- CASTEL Agnès - Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Sud Vienne
- CHEVALIER Marylou - Coordinatrice REP - Circ. Poitiers Sud
- LEFORT Audrey – membre élu
- LIAIGRE Audrey - Coordinatrice REP - Circ. de Poitiers Est
- MONCOND'HUY Léonore – Présidente - Maire de Poitiers
- JALLADEAU Marie-Christine - Accueil périscolaire - Assistante achat gestion
- PARCHEMIN Régine - Cheffe de service comptable Trésorerie de Poitiers
- PIEDEBOUT Evelyne - Adjointe à la Directrice Education et Accueil périscolaire

Assistaient à la réunion :

- BIDET-EMERIAU Sandra - Responsable Pôle Coordination des actions éducatives
- FAIVRE Agnès - Directrice Direction Education – Accueil périscolaire
- GACE Yohann : Coordinateur adjoint du Programme de Réussite Educative
- PETUREAU Christine - Responsable du Pôle Stratégie et Préparation Budgétaire
- THOMAS Fany - Coordinatrice du Programme de Réussite Educative
- VIGNER Richard - Assistant aux Actions Educatives

CAISSE DES ÉCOLES – Débat d'orientations budgétaires

Le comité de la Caisse des écoles de la Ville de Poitiers, dans sa séance du mardi 31 janvier 2023, a débattu des orientations budgétaires 2023, notamment en ce qui concerne le Programme de réussite éducative et la Cité éducative – quartier des Couronneries.

ADOPTÉ



Léonore MONCOND'HUY



CAISSE DES ECOLES

Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année civile 2023
- Comité de Caisse des Écoles du 31 janvier 2023 -

Cette note vise à présenter les évolutions des programmes portés par la Caisse des écoles de Poitiers pour l'année 2023 dans le cadre du Débat sur les Orientations Budgétaires qui se tient le 31 janvier 2023.

La Caisse des écoles assure le portage financier de deux programmes :

- **Le Programme de réussite éducative (PRE)**
- **La Cité éducative des Couronneries**

Son budget est constitué de crédits de l'Etat (au titre de la politique de la Ville et de la Cité éducative), de la Ville et du Département.

I LES ORIENTATIONS POUR LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Le Programme de Réussite Éducative, d'un montant estimé en 2023 pour 236 K€, se repose sur une approche globale des problèmes d'un enfant repérés par une équipe pluridisciplinaire de soutien. La construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants (2 – 16 ans), avec leur famille, vise à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné.

Les orientations prioritaires du dispositif sont les suivantes :

- **Le soutien à la parentalité** : accompagnement individualisé des familles pour favoriser leur implication et les rendre autonomes dans leurs démarches.
- **La santé** : permettre un diagnostic et une orientation adéquate pour la prise en charge des difficultés liées à la santé physique et mentale et au rythme de vie des écoliers et collégiens. Accompagner les familles dans ces démarches.
- **L'accompagnement à la scolarité** : permettre à chaque enfant d'être accompagné dans sa scolarité, transmettre des habitudes et méthodes de travail, associer les parents à ce temps.
- **L'accompagnement à l'ouverture culturelle, l'accès aux loisirs, l'accès aux sports** : permettre à chaque enfant d'accéder à des loisirs dans un collectif et/ou d'accéder à une pratique sportive et/ou une pratique culturelle. Permettre à la famille d'identifier les lieux ressources pour les enfants et les parents.
- **La prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire** : travail autour de l'estime de soi, de la motivation scolaire.

Les prévisions pour 2023 :

- **Ajustement des frais de masse salariale** : Poste de coordonnateur adjoint, création d'un poste à temps plein en remplacement de 2 mi-temps, augmentation du point d'indice pour les personnels mis à disposition > + 9 % de l'enveloppe par rapport à 2022
- **Augmentation du nombre de suivis et de sollicitations** : Difficulté à assurer un accompagnement satisfaisant auprès de l'ensemble des familles. Face à ce constat, l'équipe du Programme de Réussite Éducative a opéré des changements :

- retrait du PRE sur les situations qui relèvent de la protection de l'enfance ou des professionnels sociaux
- sortie des parcours lorsque les familles ne répondent plus aux appels ou ne se rendent pas à plusieurs rdv
- création d'une liste différente pour les enfants et jeunes qui bénéficient d'un accompagnement avec un étudiant AFEV et dont la famille n'a aucun besoin d'accompagnement de la part des référents de parcours

Malgré ces évolutions, la problématique du nombre trop important de parcours de réussite éducative demeure.

> La création d'un poste de référent de parcours supplémentaire est à l'étude. Non prévu au budget 2023.

- **Arrêt des ateliers collégiens :**
L'offre de droit commun s'étant développée, ce dispositif est de moins en moins sollicité. A la rentrée 2022, tous les besoins ont été satisfaits sans avoir recours à la vacation.
> Il a été proposé d'arrêter ce dispositif afin de réaffecter les crédits (4 000 € en 2022)
Sollicité, le Département étudie la possibilité de maintenir son soutien au PRE (2 000 €) en dehors de cette action.
- **Arrêt de la mission de médiation scolaire :**
La vacance du poste a amené les partenaires à interroger le renouvellement de la mission.
> Dans un contexte financier contraint et d'une priorisation des missions premières du PRE, la Ville a fait le choix d'arrêter le financement du poste adulte relais (11 930 € dédiés en 2022)
- **Démarrage d'un nouveau projet « Coup de Pouce » :**
Cette action inscrite au plan d'action de la Cité éducative consiste à proposer des ateliers lecture et mathématique à des petits groupes d'enfants. Le PRE est pressenti pour expérimenter cette nouvelle action d'accompagnement à la scolarité à partir de septembre 2023.
> Bénéficiant des crédits de l'Etat pour la Cité éducative, cette action sera intégralement financée par une subvention de l'Etat à la Caisse des écoles.

II LES ORIENTATIONS DE LA CITE EDUCATIVE DES COURONNERIES

La Cité éducative, d'un montant estimé en 2023 pour 604 K€, est un programme de l'Etat qui vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de la naissance à l'insertion professionnelle avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. L'objectif est de coordonner et de renforcer les dispositifs existants mais aussi de proposer de nouvelles actions afin d'offrir aux enfants et aux jeunes les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement.

Il consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs pour répondre aux enjeux stratégiques fixés par l'État :

1. Conforter le rôle de l'école
2. Promouvoir la continuité éducative
3. Ouvrir le champ des possibles

La Cité éducative du quartier des Couronneries s'est fixé 5 thématiques prioritaires :

1. **Le climat éducatif**
2. **La culture scolaire**
3. **La parentalité – accès aux droits**
4. **La santé, le sport et la culture vecteurs d'émancipation**
5. **L'orientation et l'insertion professionnelle**

Les prévisions pour 2023 :

- **Déploiement des actions en référence aux 5 priorités pour le quartier :**
Les commissions thématiques qui se sont tenues de décembre à février, et qui ont réuni plus de 200 participants, ont permis d'associer les acteurs du quartier à la définition des problématiques et aux premières préconisations. Le plan d'action initial est ajusté à l'aune de ce travail collaboratif. Un nouvel appel à projet va permettre aux porteurs de projet d'être force de proposition.

> Les crédits dédiés en 2022 n'ayant pas été totalement utilisés, un report sera demandé.
> Les projets pourront faire l'objet de subventions ou de prestations de service

- **Lancement de la mission d'évaluation :**
La consultation publique a permis de retenir le Cabinet Education & Territoires.
La mission d'évaluation débute en janvier 2023 et est constituée de 3 phases :
 - Etat des lieux T0 et cartographie des acteurs
 - Evaluation conformément au référentiel de suivi et d'évaluation rédigé en 2022
 - Suivi de la mise en œuvre de la Cité éducative et préparation de la Revue de projets annuelle> La mission sera financée par les crédits 2022 reportés et les crédits 2023

- **Elaboration d'un plan et d'outils de communication :**
La Cité éducative étant entrée dans sa phase opérationnelle et grand public, il est important de rendre compte, valoriser et informer les différentes parties prenantes sur les diverses façons de prendre part au projet.
> Une partie des crédits 2022 sera reportée dans ce but

III CLOTURE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les demandes de subventions pour la mise en œuvre du programme de réussite éducative ont été transmises aux financeurs le 16 décembre 2022.

Les demandes de subventions pour la mise en œuvre de la Cité éducative seront adressées en 2023, conformément à la convention cadre triennale signée par l'Etat (Préfecture), les services académiques de l'Education nationale et la Ville de Poitiers le 24 mai 2022.

Fait à Poitiers,
Le 31 janvier 2023

